

pêcheurs de homard d'exercer leur métier comme ils l'entendent.

Dans l'industrie de la pêche, la conservation importe au plus haut point; en fait, c'est d'elle que dépend l'ampleur de toute exploitation piscicole. Le ministre a cru bon d'avertir les pêcheurs de homard aussi longtemps d'avance que possible que le nombre de cages serait réduit pendant quelques années. Cette initiative de la part du ministre est louable.

Il y a un certain nombre d'années, M. Sol Sinclair, du Manitoba, a approfondi la question de restreindre le nombre de permis pour certaines catégories de pêches sur la côte ouest. La pêche au homard n'est pas aussi fructueuse qu'elle pourrait l'être à l'heure actuelle, sur le littoral occidental, mais on s'attend à ce qu'elle puisse être développée considérablement grâce à la transplantation. Le rapport de M. Sinclair traitait de la limitation du nombre des permis sur la côte ouest. Dans un sens, j'espère que la déclaration du ministre sur la limitation du nombre global des casiers à homard n'est pas le prélude à une tentative visant à diminuer le nombre des permis de pêche au homard sur la côte ouest. Nous croyons qu'il y aurait d'autres mesures, plus sages, à prendre; ainsi, on pourrait donner de l'expansion à la flottille de pêche afin de permettre aux pêcheurs d'aller plus loin au large pour y prendre divers poissons.

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉFINITION DE L'EXPRESSION «ENGAGEMENT PUBLIC OU OFFICIEL»

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest) demande à présenter le bill n° C-181 modifiant la loi sur le Sénat et la Chambre des communes (Jours de présence).

—Ce bill a pour but de préciser l'expression «engagement public ou officiel», à l'article 36 de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, afin de permettre aux députés de fournir l'attestation de présence exigée chaque mois, la conscience tranquille.

Un «engagement public ou officiel» est limité aux fonctions d'un député, en tant que représentant élu, ou à des fonctions relatives aux questions relevant de la compétence du Parlement canadien. Aux termes de ce paragraphe, le temps consacré à un engagement privé, aux affaires professionnelles ou aux loisirs ne sera pas considéré comme un «engagement public ou officiel».

[M. Howard.]

Par suite de cette modification, il faudra changer l'ancien bordereau de présence statutaire, car il n'est pas conforme à la loi actuelle ni à la modification proposée.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

RADIO-CANADA

LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ACADIA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. L'honorable représentante a-t-elle eu vent de la démission de l'éminent président de l'Université Acadia, M. J. M. R. Beveridge, de son poste d'administrateur de Radio-Canada? D'autres administrateurs auraient-ils signifié leur intention de démissionner?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Il y a six mois ou un an, je pense, M. Beveridge a signifié son intention de démissionner; il se peut qu'il l'ait fait.

LA COMPÉTENCE DE LA DIRECTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Je désire poser une question au premier ministre suppléant au sujet de la déclaration faite à la télévision hier soir par le premier ministre qui a dit avoir félicité M. Ouimet, le président de la Société Radio-Canada, pour le beau travail de cet organisme, et l'avoir remercié, au cours d'une entrevue, pour les grands services qu'il a rendus.

Comme le secrétaire d'État a déclaré, au cours d'une émission antérieure, que Radio-Canada avait eu des «dirigeants pourris», le premier ministre suppléant voudrait-il nous dire s'il y a divergence de vues au sein du cabinet quant à la compétence des administrateurs de la Société?

M. l'Orateur: Je ne crois pas que la question soit acceptable en ces termes. Le député demande s'il y a divergence de vues au sein du cabinet, ce qui n'est pas acceptable, à mon sens.

M. Douglas: Alors puis-je demander au premier ministre suppléant quelle est l'opinion du gouvernement sur la compétence des administrateurs de Radio-Canada?